



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences</p> <p>78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service</p> <p>DGER/SDEDC/2026-191</p> <p>08/04/2026</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 24/04/2026

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Formation en 2026 des acteurs de la démarche d'évaluation des établissements d'enseignement agricole publics et privés.

Destinataires d'exécution

DRAAF
EPLEFPA
Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP)
Inspection de l'enseignement agricole
Institut Agro Dijon

Résumé :

Note d'information sur l'organisation en 2026 de formations régionales et interrégionales pour les acteurs de la démarche d'évaluation des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole publics et privés.

L'évaluation des établissements d'enseignement et de formation professionnelle est une démarche novatrice dans le paysage éducatif français qui offre aux établissements une opportunité de développement au service de la réussite des apprenants. Elle se construit et progresse en lien avec le Conseil de l'Évaluation et de l'École (CEE), comme l'article L.241-12 du Code de l'éducation en donne la possibilité.

La finalité de cette démarche d'évaluation est l'amélioration, dans l'établissement, du service public d'enseignement, de la qualité des apprentissages des apprenants, de leur parcours de formation et d'insertion professionnelle, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement. Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'établissement. Cette démarche globale constitue une base de réflexion commune à l'ensemble de la communauté éducative **pour actualiser ou renouveler le projet d'établissement.**

Afin de permettre le développement de cette démarche, un certain nombre d'outils ont été validés par le CEE. Le cadre validé précise les finalités et les modalités de l'évaluation des établissements qui s'appuie sur une auto-évaluation de l'établissement et sur une évaluation externe.

Pour assurer la réussite du dispositif et une dynamique régionale, il est important de former les équipes de direction qui seront concernées par une autoévaluation au cours de la prochaine campagne.

La présente note a pour objet de préciser les modalités et le contenu de la formation, qui dans ce cadre, est proposée à ces personnels.

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

1.1. Objectifs

Les objectifs de cette formation sont :

1. de former à l'auto-évaluation les chefs des établissements concernés par la démarche en 2026-2027 ;
2. de constituer des groupes de pairs permettant des échanges et des analyses de pratiques ;
3. de sensibiliser les équipes à la totalité de la démarche (autoévaluation – évaluation externe – rédaction du projet d'établissement).

1.2. Publics cibles

Sont conviés à ce séminaire de formation les personnels de direction des établissements publics et privés engagés dans la démarche d'évaluation en 2026-2027 sur une base de deux personnels de direction par établissement et 57 établissements publics et privés sur tout le territoire national (les établissements de Corse et des territoires ultra-marins concernés par cette campagne bénéficieront d'un accompagnement personnalisé).

1.3. Programme

Cette formation est animée par les membres du comité de pilotage de l'évaluation de l'Inspection de l'enseignement agricole (IEA).

La formation se déroulera sur la journée selon le programme prévisionnel suivant :

	Forme	Points abordés
09h30 – 10h00	Plénière	Accueil, tour de table, présentation de la journée par les formateurs et les chefs de SRFD ou leurs représentants et présentation du grand témoin
10h00 – 10h30	Plénière	Echange en grand groupe : perception du processus d'évaluation des établissements et intérêt de la démarche pour les établissements
10h30 – 11h45	Ateliers	Stratégie de pilotage, communication et d'animation, freins potentiels à lever
11h45 – 12h30	Plénière	Présentation des attendus institutionnels et de l'organisation de l'évaluation – bonnes pratiques à mettre en œuvre
12h30 – 14h00	Repas	
14h00 – 15h30	Ateliers	Méthodologie de rédaction du rapport d'auto-évaluation et grille de lecture du rapport d'autoévaluation
15h30 – 16h15	Plénière	Les indicateurs : mesurer pour comprendre et agir
16h15 – 16h45	Plénière	Témoignage d'un chef d'établissement, grand témoin de la journée
16h45 - 17h00	Plénière	Conclusion

2. DATES ET LIEUX DE FORMATION

Les sessions de formation seront décentralisées en régions et inter-régions selon l'organisation suivante :

Régions	Lieux	Dates
Bretagne & Normandie	EPLEFPA St-Lô	12 mai 2026
Grand-Est & Bourgogne-Franche-Comté	Institut Agro Dijon	20 mai 2026
Hauts-de-France & Ile-de-France	EPLEFPA Le Paraclet - Amiens	21 mai 2026
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA St-Genis-Laval	27 mai 2026
Pays-de-la-Loire & Centre-Val-de-Loire	EPLEFPA Amboise-Chambray-les-Tours – Site de Chambray-les-Tours	27 mai 2026
Occitanie & Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLEFPA Avignon	2 juin 2026
Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA Bordeaux Gironde Site de Blanquefort	4 juin 2026

Les convocations préciseront les lieux exacts de chaque session de formation.

3. MODALITÉS PRATIQUES DE PARTICIPATION

L'Institut Agro Dijon est chargé par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) de l'organisation matérielle de cette action de formation continue assurée par l'IEA.

Pour toute question, l'Institut Agro Dijon peut être joint par courriel, à l'adresse suivante : franck.constantin@agrosupdijon.fr

3.1. Modalités de participation pour les personnels des établissements publics

Les listes comprenant les noms, prénoms et coordonnées des personnes des établissements publics d'enseignement devant participer à cette action de formation, sont transmises à la DFPRO par les DRAAF-SRFD avec copie à l'Inspection de l'enseignement agricole (etienne.vivier@agriculture.gouv.fr) selon le modèle transmis en annexe 2, au plus tard le 24 avril 2026.

La DFPRO enverra un courriel « valant invitation » aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives.

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'Institut Agro Dijon, structure organisatrice aux conditions et tarifs en vigueur.

3.2. Modalités pratiques de participation pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP)

Les listes comprenant les noms, prénoms et coordonnées des personnes des établissements privés d'enseignement devant participer à cette action de formation, sont transmises à la DFPRO par les DRAAF-SRFD avec copie à l'Inspection de l'enseignement agricole (etienne.vivier@agriculture.gouv.fr) selon le modèle joint en annexe 2, au plus tard le 24 avril 2026.

La DFPRO enverra un courriel « valant invitation » aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives.

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants ne seront pas pris en charge par l'Institut Agro Dijon, mais par leur structure de rattachement (fédérations).

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

Liste des établissements concernés en 2026-2027

Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Durdat-Larequille
Auvergne-Rhône-Alpes	LEAP Paul Claudel à Villemairieu
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Clermont-Ferrand
Auvergne-Rhône-Alpes	LPPER de Vernet-la-Varenne
Auvergne-Rhône-Alpes	ISETA-ECA de Poisy
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA d'Yssingaux
Auvergne-Rhône-Alpes	LEAP Saint-Exupéry de Saint-Siméon-de-Bressieux
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Etang-sur-Aroux
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Fontaines-Sud-Bourgogne
Bourgogne-Franche-Comté	LPRP de Saulieu
Bourgogne-Franche-Comté	LATP Lasalle-Levier
Bretagne	EPLEFPA de Rennes-Le-Rheu
Bretagne	LEAO Ker Anna de Kervignac
Bretagne	ISSAT Redon
Bretagne	LEPPA Dominique Savio à Dinan
Centre-Val-de-Loire	EPLEFPA de Châteauroux
Centre-Val-de-Loire	Lycée Horticole et Paysager « Notre-Dame des Jardins »
Corse	EPLEFPA Borgo
Grand-Est	LEAP de Maubert-Fontaine
Grand-Est	LEAP de Thillois
Grand-Est	EPLEFPA des Vosges
Guadeloupe	EPLEFPA de Guadeloupe
Guyane	LEAP Saint-Laurent-du-Maroni
Hauts-de-France	LAP de Coulogne
Hauts-de-France	Institut d'Anchin de Pecquencourt
Hauts-de-France	LPAP Charles Brasseur de Bourbourg
Hauts-de-France	EPLEFPA d'Abbeville
Hauts-de-France	LEAP Sainte-Colette de Corbie

Ile-de-France	EPLEFPA de Brie-Comte-Robert
Ile-de-France	EPLEFPA de Saint-Germain-en-Laye
Ile-de-France	CHEP (Centre Horticole d'Enseignement et de Promotion)
Ile-de-France	SALTUS CAMPUS
Martinique	EPLEFPA de la Croix-Rivail
Martinique	EPLEFPA du Robert
Normandie	LAP ESAT de Giel-Courteilles
Normandie	EPLEFPA du Robillard
Nouvelle-Aquitaine	Lycée Le Roc Fleuri
Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA Saintonge
Nouvelle-Aquitaine	Agricampus 40
Nouvelle-Aquitaine	Lycée Frantsesenia Saint-Jean-Pied-de-Porc
Nouvelle-Aquitaine	Lycée Jean Errecart
Nouvelle-Aquitaine	Lycée Notre-Dame Sauveterre-de-Béarn
Occitanie	IMPRO – ITEP Saint-Hilaire –
Occitanie	LEAP « Vaxergues – Charles Paliès » Saint-Affrique
Occitanie	L'Institut Saint-Joseph
Occitanie	EPLEFPA de Villefranche-de-Rouergue
Occitanie	EPLEFPA d'Auch
Occitanie	EPLEFPA de Mirande
Occitanie	LPP Clair Foyer de Caussade
Occitanie	LEAP Terre Nouvelle de Marvejols
Occitanie	Lycée privé GIGNAC
Provence-Alpes-Côte d'Azur	L'École des Courses Hippiques – AFASEC
Pays-de-la-Loire	LEPP Nazareth de Ruille-sur-Loir
Pays-de-la-Loire	Lycée Briacé du Landreau
Pays-de-la-Loire	EPLEFPA de Luçon-Pétre
Pays-de-la-Loire	Lycée LES HORIZONS

